



Emprunt obligataire par appel public à l'épargne

Trésor public du Bénin « TPBJ 5,75% 2022-2037 »

**ENSEMBLE SOUTENONS LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOTRE PAYS**

Taux d'intérêt
5,75%* L'AN

***Net d'impôts pour les résidents au Bénin**

MONTANT INDICATIF
180.000.000.000 FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION
10.000 FCFA

DUREE DE L'EMPRUNT
15 ANS

PERIODE DE SOUSCRIPTION
DU 5 AU 25 JUILLET 2022



Emetteur



Arrangeur et chef de file



Co-chefs de file



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICA BOURSE ; AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION ; BIC FINANCIAL SERVICES ; SGI-BENIN ; UNITED CAPITAL FOR AFRICA ; CORIS BOURSE ; SBIF ; ATTJARI SECURITIES WEST AFRICA ; ATLANTIQUE FINANCE ; BICI BOURSE ; BNI FINANCES S.A ; BOA CAPITAL SECURITIES ; BRIDGE SECURITIES ; BSIC CAPITAL ; EDC INVESTMENT CORPORATION ; HUDSON & CIE ; MAC - AFRICAN - SGI ; NSIA FINANCE ; PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT ; SIRIUS CAPITAL ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA ; MATHA SECURITIES ; SGI MALLI ; CIFA-BOURSE SA ; GLOBAL CAPITAL ; SGI NIGER ; ABCO BOURSE ; CGF BOURSE ; EVEREST FINANCE ; IMPAXIS SECURITIES ; FINANCE GESTION ET INTERMÉDIATION (FGI) ; INVICTUS CAPITAL & FINANCE ; SGI TOGO.

L'original de la présente Note d'information de l'opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le numéro EE/22-08 le 04 juillet 2022

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	4
AVERTISSEMENT	5
I - ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION.....	7
1 - Attestation de l'émetteur	8
2 - Politique d'information	8
II - PRÉSENTATION DE L'ÉMISSION	9
1 - Contexte de l'opération	10
2 - But de l'opération et destination des fonds mobilisés	10
3 - Caractéristiques de l'emprunt	10
4 - Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt	14
5 - Modalités de souscription	15
III - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	17
1 - Situation économique récente et perspectives	18
2. Finances publiques	22
3. Balance des paiements	23
4. Critères de convergence de l'UEMOA	25
5. Qualité de signature	26
6. Situation de la dette	28
7. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	29
8. Facteurs de risques	32
IV - PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR	37
1 - Présentation de la DGTCP	38
2 - Interventions de l'émetteur sur les marchés financier et monétaire	39
ANNEXE	41

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

APE	:	Appel Public à l'Épargne
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BOC	:	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BT	:	Bons du Trésor
BTP	:	Bâtiment Travaux Publics
CAA	:	Caisse Autonome d'Amortissement
CCJA	:	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGE	:	Direction Générale de l'Économie
DGCE	:	Direction Générale du Commerce Extérieur
DGCI	:	Direction Générale du Commerce Intérieur
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DGT	:	Direction Générale du Travail
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FBCF	:	Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	:	Fonds Monétaire International
GUFE	:	Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
GUOCE	:	Guichet Unique des Opérations de Commerce Extérieur
IDA	:	Association Internationale de Développement
INStaD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
OAT	:	Obligations Assimilables du Trésor
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNG	:	Position Nette du Gouvernement
SARL	:	Société A Responsabilité Limitée
SCN	:	Système de Comptabilité Nationale
SGI	:	Société de Gestion et d'Intermédiation
SMDT	:	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du CREPMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



I - ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

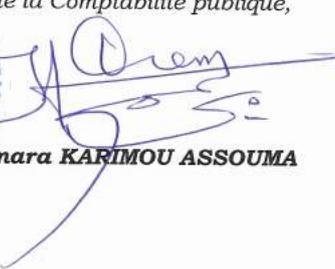


Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2022

Le Directeur général du Trésor
et de la Comptabilité publique,

Oumara KARIMOU ASSOUMA



2 - POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
Avenue Jean-Paul II, route de l'aéroport Cardinal Bernardin GANTIN, Cotonou-BENIN.

Oumara KARIMOU ASSOUMA

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité
Publique

karimou.assouma@tresorbenin.bj

Clément Yaovi AZIAGNIKOUDA

Directeur des Affaires Monétaires et Financières

clement.aziagnikouda@tresorbenin.bj



II - PRESENTATION DE L'EMISSION

1 - CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Au terme de l'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021, le Bénin a obtenu plusieurs résultats significatifs.

En effet, le Bénin s'est révélé au monde comme un pays attrayant et incitatif pour l'investissement productif d'emplois et de revenus grâce aux réformes opérées sur l'environnement des affaires ainsi que sur le cadre macro-économique et budgétaire. Il s'est davantage mieux équipé que par le passé comme en témoigne les nombreuses infrastructures (énergie, eau, routes, numérique, centres de santé, centres d'éducation et de formation, sport, etc.) qui jalonnent tout le pays. Le Bénin s'engage résolument dans le groupe prisé des pays à revenu intermédiaire.

Il est donc impérieux de poursuivre la politique audacieuse de réforme de l'Etat en vue d'accroître sa capacité à satisfaire les besoins vitaux et continus des populations, d'assurer sa propre protection contre les atteintes potentielles intérieures et extérieures.

Ainsi, s'appuyant sur les piliers du Plan National de Développement et les acquis du PAG 2016 – 2021, le Bénin s'est doté d'un **Programme d'Actions du Gouvernement 2021 – 2026** dont la finalité est d'accélérer le développement économique et social du Bénin. Le PAG 2021 – 2026 repose sur les piliers suivants : (1) renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ; (2) poursuivre la transformation structurelle de l'économie et (3) accroître durablement le bien-être social des populations.

Le portefeuille des projets du PAG 2021 – 2026 est estimé à 12 011 milliards de FCFA, soit une hausse de 33% par rapport à l'enveloppe initiale du PAG 2016 – 2021 estimée à 9 039 milliards de FCFA (mais dont le cumul des projets engagés a atteint les 10 126 milliards de FCFA).

Les prévisions de la loi de finances pour la gestion 2022 s'élèvent à **2 541,2 milliards de francs CFA** dont 812,9 milliards de FCFA en investissement.

C'est dans ce contexte et en respect du programme des émissions définies au titre de l'exercice 2022, que l'Etat béninois se propose de recourir au marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour

l'émission d'un Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne, afin de mobiliser des fonds, après l'émission de février 2022, réalisée avec succès.

Par **l'arrêté Année 2022-N°1468-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SP/134SGG22 du 20 juin 2022** fixant les conditions d'émission d'obligations du Trésor par syndication en juillet 2022, le Ministre de l'Economie et des Finances autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin à procéder à l'émission d'obligations du Trésor par syndication sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine pour un montant indicatif de **FCFA cent quatre-vingt milliards (180 000 000 000)**.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a désigné la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), chargée de la gestion du portefeuille de l'Etat, pour le représenter aux fins de l'émission de cet emprunt.

Pour l'arrangement et la structuration de cette émission, la Société de Gestion et d'Intermédiation du Bénin (SGI-BENIN) a été retenue en qualité d'arrangeur et chef de file de l'opération. Elle se fera accompagnée de deux Co-Chefs de file : **SGI AFRICA BOURSE** et **SGI BIIC FINANCIAL SERVICES** ; ainsi que d'un syndicat de placement.

2 - BUT DE L'OPÉRATION ET DESTINATION DES FONDS MOBILISÉS

Le montant mobilisé par cette opération servira principalement au financement d'une partie des investissements prévus au programme national d'investissements au titre de l'année 2022 en vue de la poursuite de la transformation structurelle de l'économie.

La finalité du Programme d'Actions du Gouvernement 2021 – 2026 est d'accélérer le développement économique et social du Bénin. Les Projets qui seront financés par cet emprunt obligataire se concentrent dans des secteurs tels que l'Agriculture, l'Education, la Santé et les Travaux Publics.

3 - CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT

Les principales caractéristiques de cet emprunt se présentent comme suit :

TABLEAU N°1 : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT

Emetteur	Etat du Bénin (par le biais de la DGTCP)
Dénomination	« TPBJ 5,75% 2022 – 2037 »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne.
Montant indicatif de l'Émission	180 000 000 000 FCFA
Valeur Nominale	10 000 FCFA par Obligation
Nombre de Titres	18 000 000 Obligations
Prix d'Émission	10 000 FCFA
Forme des Titres	Les titres seront sous forme dématérialisée, au porteur, inscrits en compte auprès des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de comptes/conservateurs agréées par le CREPMF et conservés dans les livres du DC/BR. Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.
Durée de l'Emprunt	15 ans
Date de Jouissance	02 août 2022
Période de Souscription	La période de souscription est prévue du 05 au 25 juillet 2022. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin par l'Émetteur après saisine du CREPMF.
Taux d'Intérêts	5,75% annuel
Intérêts – Amortissement	Le paiement des intérêts se fera annuellement, les 02 août de chaque année à compter de la date de jouissance jusqu'au 02 août 2037 et pour la première fois le 02 août 2023 ou le premier jour ouvré suivant ce jour. Le remboursement du capital se fera annuellement, par séries égales (amortissement constant) conformément au tableau d'amortissement indicatif de cet emprunt.
Amortissement Anticipé par Rachats ou Offres Publiques	L'émetteur se réserve le droit de procéder, à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.
Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	Sous réserve du préavis mentionné dans le paragraphe suivant, l'émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment, à partir de la date d'anniversaire de la date de jouissance, au remboursement des Obligations en circulation, au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date du remboursement. En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.
Information du Public à l'Occasion du Remboursement Normal ou Anticipé	L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la BRVM pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titre à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux (2) mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au BOC et d'un avis de la BRVM.
Annulation des Obligations	Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

Assimilations Ultérieures	Au cas où l'émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Garantie	Cette émission bénéficie de la Garantie Souveraine de l'Etat du Bénin.
Rang de la Créance	Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang entre eux, et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'émetteur.
Mécanisme de paiement	Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public, donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du DC/BR qui procèdera au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.
Liquidité/Refinancement	Les Obligations « TPBJ 5,75% 2022 – 2037 » sont admissibles aux guichets de refinancement de la BCEAO.
Représentation des Porteurs de Titres	Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit, pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.
Fiscalité	Les revenus liés à ces titres sont exonérés de tout impôt et taxes pour l'investisseur au Bénin et soumis à la législation fiscale applicable aux revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.
Cotation des Titres	La cotation de l'emprunt obligataire « TPBJ 5,75% 2022 – 2037 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.
Code ISIN	L'emprunt obligataire « TPBJ 5,75% 2022 – 2037 » a reçu le code international BJ0000001764 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX		
Personnes concernées par l'emprunt		L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux désireux de souscrire dans l'Union.
Frais d'Inscription		Aucun frais n'est perçu par l'émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs en cas d'inscriptions des Obligations sur un compte auprès des SGI ou des Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs agréés auprès du CREPMF, des frais seront prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.
Service Financier		Le service financier de l'emprunt « TPBJ 5,75% 2022 – 2037 » (paiement des intérêts échus et le remboursement des obligations amorties, etc.) à chaque date d'échéance sera assuré par la DGTCP du Bénin par virement au profit du DC/BR pour le compte des différentes SGI et banques teneurs de comptes qui se chargeront de payer les souscripteurs.
Tribunaux Compétents en cas de litiges ou contestation		La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
Droit Applicable	La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.
Arrangeur et Chef de File	La SGI-BENIN est l'Arrangeur et le Chef de File de l'opération. A ce titre, elle structure et place les obligations suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

❖ Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI agréés par le CREPMF, dans la zone UEMOA.

TABLEAU N°2 : SYNDICAT DE PLACEMENT

Pays	SGI	CONTACTS
BENIN	AFRICA BOURSE	(+229) 21 31 88 35/36
	Africaine de Gestion et d'Intermédiation	(+229) 21 31 87 33
	BIIC Financial Services	(+229) 21 32 48 75/76
	SGI-BENIN	(+229) 21 31 15 41/71
	United Capital for Africa	(+229) 61 18 18 00
BURKINA FASO	CORIS BOURSE	(+226) 50 33 14 85/50 72 73
	SBIF	(+226) 25 33 04 91/92
COTE D'IVOIRE	Attijari Securities West Africa	(+225) 20 21 98 26/32
	Atlantique Finance	(+225) 20 31 21 21/23
	BICI BOURSE	(+225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES S.A	(+225) 20 31 07 77
	BOA Capital Securities	(+225) 20 30 21 22
	Bridge Securities	(+225) 74 80 84 00
	BSIC Capital	(+225) 20 31 71 11
	EDC Investment Corporation	(+225) 20 21 10 44
	Hudson & Cie	(+225) 20 33 22 23
	MAC – AFRICAN – SGI	(+225) 22 46 18 92
	MATHA SECURITIES	(+225) 20 24 30 30
	NSIA FINANCE	(+225) 20 20 06 53
	Phoenix Capital Management	(+225) 20 25 75 90
	Sirius Capital	(+225) 20 24 24 65
	Société Générale Capital Securities West Africa	(+225) 20 20 12 65
MALI	CIFA-BOURSE SA	(+223) 76 19 19 82
	GLOBAL CAPITAL	(+223) 66 75 63 19
	SGI Mali	(+223) 20 29 41 19
NIGER	SGI Niger	(+227) 20 73 78 18

Pays	SIG	CONTACTS
SENEGAL	ABCO BOURSE	(+221) 33 822 68 00
	CGF Bourse	(+221) 33 864 97 97
	EVEREST FINANCE	(+221) 33 822 87 00
	FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI)	(+221) 33 867 60 42
	IMPAXIS SECURITIES	(+221) 33 869 31 40/47
	Invictus Capital & Finance	(+221) 33 864 58 58
TOGO	SIG Togo	(+228) 22 22 31 45

4 - TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le tableau d'amortissement de cet emprunt se présente comme suit :

TABEAU N°3 : AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT « TPBJ 5,75% 2022 – 2037 »

Années	Capital début Période	Intérêts Annuel 5,75%	Amortissement du capital	Annuités (Flux Annuel)	Capital Restant dû
2023	180 000 000 000	10 350 000 000	12 000 000 000	22 350 000 000	168 000 000 000
2024	168 000 000 000	9 660 000 000	12 000 000 000	21 660 000 000	156 000 000 000
2025	156 000 000 000	8 970 000 000	12 000 000 000	20 970 000 000	144 000 000 000
2026	144 000 000 000	8 280 000 000	12 000 000 000	20 280 000 000	132 000 000 000
2027	132 000 000 000	7 590 000 000	12 000 000 000	19 590 000 000	120 000 000 000
2028	120 000 000 000	6 900 000 000	12 000 000 000	18 900 000 000	108 000 000 000
2029	108 000 000 000	6 210 000 000	12 000 000 000	18 210 000 000	96 000 000 000
2030	96 000 000 000	5 520 000 000	12 000 000 000	17 520 000 000	84 000 000 000
2031	84 000 000 000	4 830 000 000	12 000 000 000	16 830 000 000	72 000 000 000
2032	72 000 000 000	4 140 000 000	12 000 000 000	16 140 000 000	60 000 000 000
2033	60 000 000 000	3 450 000 000	12 000 000 000	15 450 000 000	48 000 000 000
2034	48 000 000 000	2 760 000 000	12 000 000 000	14 760 000 000	36 000 000 000
2035	36 000 000 000	2 070 000 000	12 000 000 000	14 070 000 000	24 000 000 000
2036	24 000 000 000	1 380 000 000	12 000 000 000	13 380 000 000	12 000 000 000
2037	12 000 000 000	690 000 000	12 000 000 000	12 690 000 000	-
TOTAL		82 800 000 000	180 000 000 000	262 800 000 000	

5 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

❖ Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des SGI membres du syndicat de placement. A la signature du bulletin de souscription, il sera de la responsabilité des SGI de recevoir du souscripteur la provision correspondant à l'ordre d'achat.

❖ Règles d'allocation des ordres de souscriptions

Le consortium (Chef de file et Co-chefs de file) sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions. L'allocation du consortium est faite sur la base des prises fermes convenues d'accord partie avec l'émetteur.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

❖ Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par la SGI-BENIN à travers les SGI et teneurs de comptes agréés.

❖ Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, le chef de file prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé au CREPMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire, doit être envoyé au CREPMF avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivants la date d'allocation. Le CREPMF en accuse réception.



III - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1 - SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

La crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures de restrictions prises de part et d'autre dans le monde pour limiter sa propagation, ont freiné la machine productive au plan mondial, induisant une récession économique générale en 2020. Dans ce contexte, le taux de croissance de l'économie béninoise est ressorti à 3,8 % en 2020 contre 6,9 % en 2019 et 6,7 % en 2018.

Le relâchement progressif des mesures barrières à la COVID-19, favorisé par l'amélioration de la couverture vaccinale et la poursuite de la mise en œuvre du PAG, a permis à l'économie béninoise de rebondir en 2021 pour atteindre un taux de croissance de 7,2% après 3,8% en 2020. La hausse du niveau de richesse en 2021, est principalement induite par :

- la bonne progression des productions vivrière et d'exportation, notamment le coton ;
- la hausse de l'activité d'égrenage ;
- le dynamisme de l'activité de construction des infrastructures socio-économiques ;
- la reprise de l'activité au plan mondial et l'ouverture des frontières du Nigeria.

Pour 2022, les espoirs suscités par la reprise de l'économie mondiale en 2021 sont désormais entachés de fortes incertitudes liées à l'éclatement, le 24 février 2022, du conflit armé russo-ukrainien. Sur cette base, la prévision de la croissance pour 2022 a été révisée à la baisse à 5,7% contre une prévision initiale de 7,0 % prévue au budget 2022.

En perspective sur le moyen terme 2023-2025, la croissance de l'économie béninoise devrait osciller autour de son potentiel ressorti à 6,0%, en lien principalement avec la mise en œuvre du **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)**

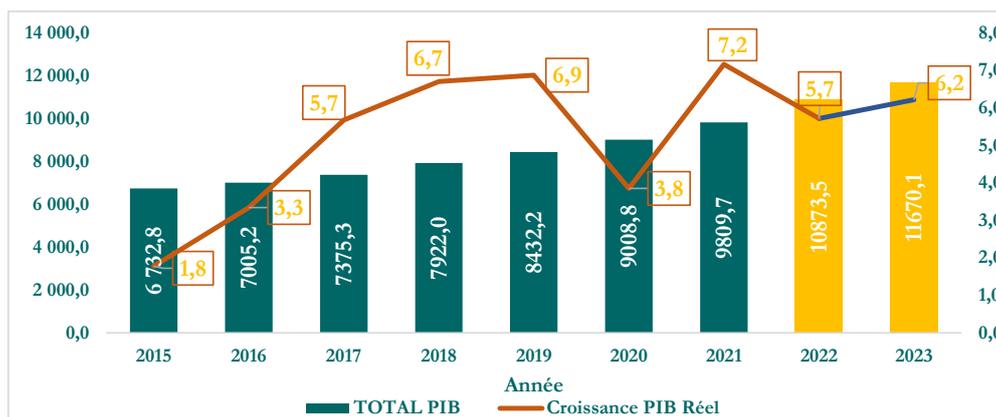
2021-2026, bâti sur un certain nombre de valeurs à savoir : i) un nouvel état d'esprit d'engager le pays dans une dynamique de paix, de sécurité, de bonne gouvernance et une économie prospère ; ii) une capacité du pays à valoriser ses atouts, à faire face à son destin, à ses besoins et de manière durable ; iii) le principe de responsabilité et de redevabilité.

Ainsi, après s'être focalisée sur la mise en place des fondements de la transformation structurelle, en révélant le potentiel des secteurs stratégiques, la politique économique sur la période 2023-2025 sera orientée vers la poursuite de cette dynamique, à travers deux axes principaux que sont :

- la consolidation des acquis du PAG 2016-2021, à travers i) la poursuite et le renforcement des mesures en cours visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir, avec un accent marqué sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ; ii) la poursuite des grands chantiers ouverts visant à combler le déficit infrastructurel du Bénin, notamment les infrastructures de transport, d'énergie et d'assainissement ;
- le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation, à la faveur du retour de l'État dans l'investissement industriel pertinent ; l'objectif étant de lancer la dynamique industrielle pour rendre l'environnement plus attrayant à l'investissement privé.

Cette politique sera appuyée par les mesures visant d'une part, l'amélioration de l'environnement des affaires afin de créer un cadre favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique et compétitif, la promotion d'un secteur industriel sélectif, et, d'autre part, à la promotion des chaînes de valeurs régionales.

Figure 1 : Evolution du PIB nominal (milliards de FCFA) et du taux de croissance réel de 2015 à 2023



Source : INStat/DGE, avril 2022

1.1. Niveau du PIB

Le produit intérieur brut (PIB) nominal du Bénin est ressorti en 2021 à 9.830,9 milliards de FCFA contre 9.008,8 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 8,9 %. La hausse du PIB nominal a été stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités et des impôts

et taxes nets de subvention. Sur la période 2017-2021, le PIB nominal a enregistré une croissance moyenne de 7,0 %. Le PIB agricole¹ a enregistré une croissance moyenne de 7,6 % contre 8,1% et 5,9 % respectivement pour le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

TABEAU 4 : ÉVOLUTION DU PIB NOMINAL (EN MILLIARDS DE FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
Secteur primaire	1776,9	1944,2	2101,2	2223,3	2266,2	2442,2	2798,6	3120,7	3298,6
Secteur secondaire	1103,2	1100,0	1114,2	1159,9	1375,5	1467,6	1615,4	1800,7	1946,3
Secteur tertiaire	3315,3	3376,7	3569,7	3865,9	4049,7	4315,0	4501,2	4914,1	5272,6
PIB aux coûts des facteurs	6195,4	6420,9	6785,1	7249,2	7691,5	8224,8	8915,2	9835,5	10517,5
Impôts et taxes nets des subventions	537,4	584,3	590,2	672,8	740,8	784,0	894,5	1038,0	1152,6
TOTAL PIB	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0	8432,2	9008,8	9809,7	10873,5	11670,1

Source : INStat-DGE, avril 2022

1.2. Croissance du PIB réel

Au plan national, l'activité économique a rebondi en 2021, passant d'un taux de croissance de 3,8% en 2020 à 7,2% en 2021, le plus fort taux de la zone UEMOA.

La hausse du niveau de richesse en 2021, est principalement induite par : i) la bonne progression des productions vivrière et d'exportation, notamment le coton ; ii) la hausse de l'activité d'égrenage ; iii) le dynamisme de l'activité de construction des infrastructures socio-économiques ; iv) la reprise de l'activité au plan mondial et l'ouverture des frontières du Nigeria. L'activité économique a été portée par l'ensemble des secteurs en 2021.

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée s'est accrue de 5,2% en 2021 contre 1,8% en 2020, une amélioration portée par un regain de la production vivrière, mais aussi favorisée par une hausse de la production de coton et la bonne progression des autres cultures d'exportation, notamment l'ananas et l'anacarde. De même, les activités d'égrenage ont profité de la hausse de la production cotonnière de la campagne 2020/2021.

S'agissant spécifiquement du coton, la filière a établi au titre de la campagne 2021/2022 un nouveau record en affichant un niveau de production de plus de 766 000 tonnes, contre 731 074 tonnes enregistrées pour la campagne 2020/2021, soit un taux de progression de 4,8%. La bonne tenue de la filière en 2021 serait principalement favorisée par une amélioration du rendement moyen qui devrait

¹ Agriculture au sens large

être porté à 1 199 kg/ha contre 1 190 kg/ha en 2020 et 1 074 kg/ha en 2019, consécutive à plusieurs actions, dont notamment, la bonne performance des semis dans les zones moins perturbées par les pluies, la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'encadrement, la sensibilisation sur la protection phytosanitaire et le suivi du parasitisme, etc.

Notons que le Gouvernement a autorisé, depuis 2020, l'installation de nouvelles usines d'égrenage, en anticipation de la hausse de la production de coton. De ce fait, trois (03) nouvelles usines ont été installées au titre de la campagne 2021/2022, faisant passer la capacité nationale d'égrenage de 612 500 tonnes à 832 500 tonnes.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité a connu une nette amélioration en s'affichant à 9,1% en 2021 contre 5,2% en 2020, soutenue par l'ensemble des branches dont principalement la branche de la construction qui, après avoir connu quelques perturbations en 2020, s'est affichée en hausse de 17,4% en 2021 contre 7,1% en 2020. Cette performance est portée par plusieurs projets de construction en cours ou réalisés, dont notamment :

- i) un lot de 8 280 logements en cours de

- construction à Ouèdo (commune d'Abomey-Calavi) ;
- ii) la cité ministérielle de Cotonou ;
- iii) l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi ;
- iv) le marché de gros de Akassato ;
- v) la modernisation et la construction de 35 marchés régionaux en cours de finition ;
- vi) divers projets routiers ; etc.

Ces activités de construction ont été renforcées par le démarrage effectif de la phase de construction du « Pipeline Bénin-Niger ». Cette infrastructure, à construire sur une distance totale de 675 km sur la partie béninoise, traversera 17 communes du Bénin, pour un coût total de 608 milliards de FCFA, sur deux (02) ans.

La bonne progression dans la branche BTP affecte les industries manufacturières, à travers une demande soutenue des matériaux de construction, en particulier le ciment et le fer. Ainsi, il a été observé une vitalité de l'activité dans la branche « **Autres industries manufacturières** » dont la valeur ajoutée s'est établie à 8,1%.

Dans la branche **électricité, gaz et eau**, l'accroissement de la valeur ajoutée a été robuste (+7,9%) malgré la forte accélération observée en 2020 (+14,4% contre 10,3% en 2019), en soutien à la dynamique globale de l'économie.

TABLEAU 5 : CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
PIB total	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9	3,8	7,2	5,7	6,2
Secteur primaire	0,0	9,0	7,6	7,3	5,2	1,8	5,2	5,4	5,6
Secteur secondaire	13,8	0,9	0,5	4,8	13,6	5,2	9,1	6,5	7,1
Secteur tertiaire	0,0	1,9	5,5	5,7	5,2	4,9	6,6	4,7	5,2
Droits et taxes	-2,8	-1,1	11,0	14,0	10,1	2,7	12,5	10,2	11,0

Source : INStad/DGE, avril 2022

Dans le **secteur tertiaire**, après la baisse observée en 2020, l'activité a été marquée en 2021 par l'accroissement important du trafic au Port de Cotonou qui a atteint plus de 12 000 000 tonnes, son niveau le plus élevé à ce jour. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur s'est affichée en hausse de 6,6% en 2021 contre 4,9% en 2020. Les **services non marchands** quoiqu'en décélération par rapport à 2020 restent soutenus, en lien notamment avec la poursuite des dépenses sanitaires, notamment celles liées à la riposte contre la COVID-19. Globalement, la croissance en 2021 a été portée par les activités de services qui représentent 56,1% du PIB.

Du côté de la **demande**, l'activité économique a connu en 2021 une hausse principalement tirée

par l'investissement, aussi bien privé que publique, portée par l'accélération des investissements, induite notamment par les efforts d'amélioration du climat des affaires en cours et aussi à l'amélioration de la situation sanitaire et l'assouplissement des mesures barrières de lutte contre la pandémie. Ainsi, la Formation Brute de Capital Fixe affiche une progression de 17,8%. En ce qui concerne la consommation finale, elle s'est accélérée, s'inscrivant en hausse de 5,3%, tirée par la consommation finale des ménages dont l'augmentation est portée par les activités génératrices de revenus et les divers transferts reçus. S'agissant de la consommation publique, elle s'affiche également en accélération, en 2021, du fait notamment des dépenses publiques dans le cadre de la riposte contre la COVID-19.

A l'instar de 2021, la demande en 2022 serait également tirée par les investissements qui connaîtraient une hausse de 11,7% par rapport à 2021, en lien avec l'ouverture et la poursuite de nombreux chantiers dans le cadre de la mise en œuvre du PAG 2021-2026.

La **consommation finale** devrait par contre ralentir en affichant une hausse modérée de 3,0% contre une amélioration de 5,3% en 2021, imputable à la décélération de la **consommation finale**

des ménages (+2,0% contre +4,8% en 2021) qui pâtirait des tensions inflationnistes causées par la crise Russo-ukrainienne sur le panier de la ménagère, avec comme conséquence la réduction du pouvoir d'achat du consommateur. En ce qui concerne la **consommation publique**, elle devrait par contre afficher une progression notable (+8,9%), en raison notamment des mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter les effets des différentes crises sur notre économie.

TABEAU 6 : PRODUIT INTÉRIEUR BRUT NOMINAL, EMPLOI-RESSOURCES (EN MILLIARDS DE FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
1. Demande interne	7225,3	7269,6	7896,4	8496,1	8805,0	9467,2	10419,6	11826,1	12595,8
Consommation totale	5829,5	5849,5	6129,2	6405,7	6643,8	7157,9	7589,4	8795,6	9272,3
Privée	5061,2	5129,3	5356,4	5581,0	5771,7	6131,0	6601,0	7697,8	8095,3
Publique	768,3	720,2	772,9	824,7	872,1	1026,9	988,4	1097,9	1177,0
FBCF totale	1379,9	1381,6	1728,7	2051,8	2122,7	2270,8	2790,6	2991,0	3284,0
Privé	1092,9	1080,5	1415,1	1725,8	1907,4	1853,5	2237,8	2274,3	2522,2
Publique	287,1	301,1	313,6	326,0	215,3	417,3	552,8	716,7	761,9
Variation des stocks	15,9	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	39,6	39,6	39,6
2. Demande extérieure totale	-492,5	-264,3	-521,1	-574,1	-372,7	-458,4	-609,9	-952,7	-925,7
PIB	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0	8432,2	9008,8	9809,7	10873,5	11670,1

Source : INStad, DGE, avril 2022

1.3. Décomposition du PIB en structure

En termes de structure, le secteur tertiaire reste dominant avec une part moyenne de 47,8 % sur

la période 2017-2021 contre respectivement 27,8 %, 15,8 % et 9,9 % pour les secteurs primaire, secondaire et les droits et taxes nets de subventions.

TABEAU 7 : STRUCTURE DU PIB (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
PIB total	100								
Secteur primaire	26,4	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	28,5	28,7	28,3
Secteur secondaire	16,4	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,5	16,6	16,7
Secteur tertiaire	49,2	48,2	48,4	48,8	48,0	47,9	45,9	45,2	45,2
Droits et taxes nets de subventions	8,0	8,3	8,0	8,5	8,8	8,7	9,1	9,5	9,9

Source : INStad-DGE, avril 2022

Pour 2022, il est attendu que le secteur tertiaire demeure prédominant (45,2 %), suivi du secteur primaire (28,3 %), du secteur secondaire (16,6 %) et des droits et taxes (9,5 %). La structure ne devrait pas connaître une grande évolution au cours des deux années suivantes.

1.4. Taux d'inflation

Le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressorti contenu à 1,7% à fin décembre 2021 contre 3,0% en 2020, principalement favorisé par la disponibilité

des produits agricoles sur le marché intérieur. Globalement, sur la période 2015-2021, l'inflation a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Pour 2022, le contexte économique devrait être

inflationniste. Le taux d'inflation devrait s'afficher à 5,0% contre une prévision initiale de 2,0%, principalement en raison des effets de la crise en Ukraine.

TABEAU 8 : ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU BÉNIN (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
BÉNIN	0,2	-0,8	1,7	0,8	-0,9	3,0	1,7	5,0
UEMOA	1,0	0,3	1,1	1,2	-0,6	2,2	3,5	5,3

Source : INStatD, DGE * FMI, Perspectives régionales avril 2022

2. FINANCES PUBLIQUES

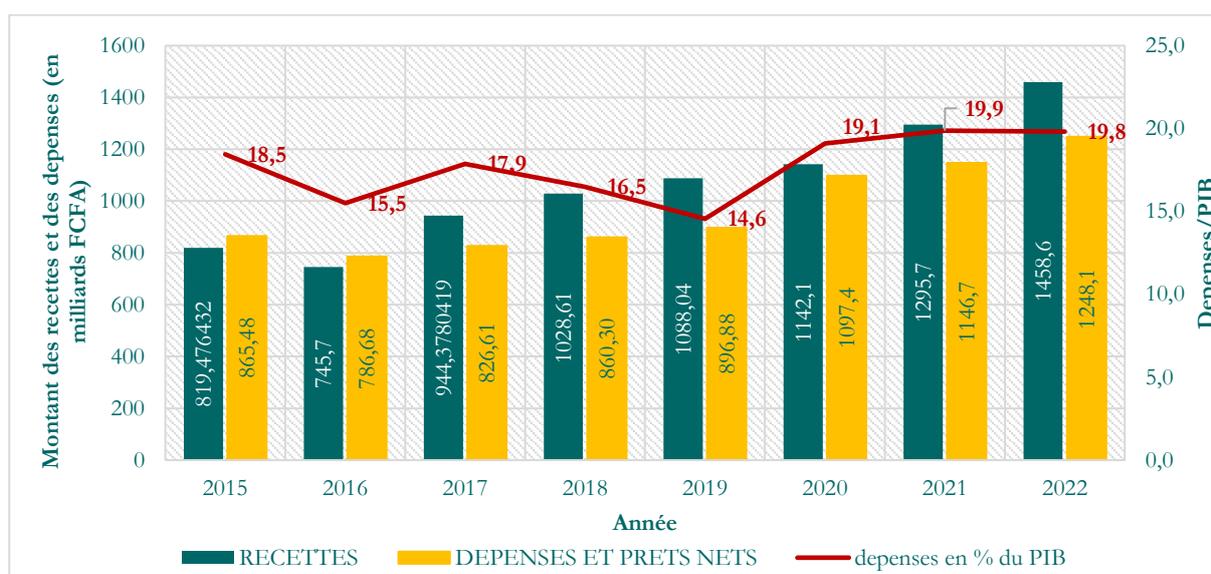
Les recettes de l'Etat se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2015-2021 en lien, entre autres, avec les réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016. Spécifiquement pour 2021, elles sont ressorties à 1.295,7 milliards FCFA contre 1.142,1 milliards FCFA en 2020, soit une progression de 13,5%. En ce qui concerne les dépenses, elles se sont établies à fin décembre 2021 à 1.949,4 milliards FCFA contre 1.719,8 milliards FCFA en 2020 et 1.225,9 milliards FCFA en 2019. Elles enregistrent ainsi une hausse de 13,3% par rapport à 2020 et 59,0% par rapport à 2019. Cette progression des dépenses publiques est en lien avec la hausse des dépenses de transfert et d'équipement du fait de la mise en œuvre des mesures de riposte à la pandémie de la COVID-19 et du vaste programme de construction d'infrastructures socio-économique

prévu au titre du PAG 2016-2021. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 19,9% en 2021 contre 19,1 % en 2020.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement est ressorti à 653,7 milliards de FCFA en 2021 contre 577,8 milliards de FCFA en 2020 marquant ainsi une dégradation. En pourcentage du PIB, le déficit hors dons a représenté 6,7 % contre 6,4 % en 2020.

En perspectives pour 2022, il est attendu une amélioration des recettes, en lien notamment avec la poursuite des réformes et une augmentation des dépenses par rapport à 2021. La hausse des dépenses serait imputable, notamment à la mise en œuvre des mesures de soutien du Gouvernement à la population face à la cherté de la vie.

Figure 2 : Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)



Source : CSPEF/DGE

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DÉTAILLÉE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
							Projections	
Revenus et dons	848,3	780,4	1001,7	1075,8	1185,7	1296,3	1387,7	1550,6
Revenus	819,5	745,7	944,4	1028,6	1088,0	1142,1	1295,7	1458,6
Revenus des taxes	713,1	641,1	712,8	811,4	893,3	947,9	1082,3	1245,5
Taxes sur le commerce Extérieur	345,7	288,5	316,0	331,9	358,0	331,5	397,4	464,8
Taxes directes et indirectes	106,4	104,6	231,6	217,2	194,8	194,2	213,4	213,1
Revenus non issus des taxes	28,8	34,7	57,3	47,2	97,7	152,2	92,0	92,0
Dons	28,8	26,1	43,3	31,2	66,8	46,9	54,6	54,6
Projets	0,0	8,6	14,0	16,0	30,8	105,3	37,4	37,4
Programmes	865,5	786,7	826,6	860,3	896,9	1097,4	1146,7	1248,1
Dépenses totales et Prêts nets	845,3	781,1	820,2	857,8	900,8	1095,6	1145,0	1248,1
Dépenses courantes	343,4	353,8	337,3	356,7	369,7	416,5	407,8	473,8
Salaires et compensations	75,0	78,4	95,6	92,2	90,5	92,9	90,5	116,2
Sécurité Sociales	249,5	185,5	166,6	179,4	180,9	233,0	259,2	257,9
Transferts et autres	141,1	100,1	114,3	103,6	125,1	176,9	167,6	195,3
Dépenses exceptionnelles	36,3	63,3	106,4	126,0	134,6	176,3	219,9	204,9
Intérêts dus	20,3	51,4	88,4	108,8	106,8	105,7	153,1	110,8
Sur dette domestique	16,0	11,9	18,0	17,1	27,8	70,6	66,8	94,2
Sur dette extérieure	376,9	299,6	491,5	445,6	330,4	622,4	802,7	905,5
Dépenses d'investissement	216,6	178,5	313,0	279,1	228,3	356,4	519,0	539,7
Sur ressources domestiques	160,3	121,1	178,5	166,5	102,1	266,0	283,7	365,8
Sur ressources extérieures	20,2	5,5	6,4	2,5	-3,9	1,8	1,7	0,0
Prêts nets	-206,1	-150,6	-82,4	17,6	93,5	-133,7	-148,4	-124,3
Balance Primaire	106,4	104,6	231,6	217,2	194,8	194,2	213,4	213,1

Source : DGE/CSPEF, * prévisions

3. BALANCE DES PAIEMENTS²

Les statistiques de la balance des paiements indiquent une remontée de la valeur nominale du déficit structurel du compte courant en 2021, après un repli en 2020. En effet, le déficit courant s'est établi à 432,4 milliards FCFA en 2021 contre 157,3 milliards de FCFA en 2020, après 337,3 milliards de FCFA en 2019. En valeur relative, le déficit des transactions courantes s'est creusé en 2021 en s'affichant à 4,4% du PIB après s'être significativement amélioré en 2020 en ressortant à 1,7 % du PIB contre 4,0 % en 2019. En 2022, il est attendu que le déficit du solde courant se dégrade pour s'établir à 531,7 milliards de FCFA représentant 4,9 % du PIB en lien avec une dégradation du solde commercial et de celui des revenus primaires.

La balance commerciale du Bénin, structurellement déficitaire, a connu une dégradation en 2021 en

ressortant à -252,8 milliards de FCFA contre -89,7 milliards de FCFA en 2020, en raison d'une nette reprise des importations, en lien, d'une part, avec l'amélioration de l'environnement économique mondial à la suite du repli enregistré en 2020 du fait de la pandémie et, d'autre part, l'ouverture des frontières avec le Nigeria. En termes de perspectives, le déficit commercial se creuserait davantage en 2022, imputable aux effets de la guerre en Ukraine sur les prix à l'importation. Il devrait s'établir à 526,6 milliards de FCFA.

Le déficit du compte des services s'est dégradé en 2021 en s'établissant à 213,7 milliards de FCFA contre 160,5 milliards de FCFA en 2020. En perspective, il est attendu que le déficit du compte des services enregistre une légère aggravation pour ressortir à 218,5 milliards de FCFA en 2022.

Le solde du compte des revenus primaires a enregistré une dégradation de son déficit qui est ressorti en 2021 à 69,7 milliards de FCFA contre 41,5

² Les données utilisées pour l'analyse sur la période 2015-2022 proviennent des estimations et prévisions de la BCEAO.

milliards de FCFA en 2020, en raison principalement d'une hausse des intérêts sur la dette publique. Selon les prévisions, le déficit devrait atteindre 92,7 milliards de FCFA en 2022.

Le solde du compte des revenus secondaires est demeuré excédentaire en 2021. Après un accroissement en 2020, en lien avec la hausse des transferts reçus par les administrations publiques dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, il est ressorti en baisse en 2021 en s'établissant à 104,3 milliards de FCFA en 2021 contre 162,6 milliards de FCFA en 2020. Les perspectives tablent sur un nouveau repli du solde des revenus secondaires en 2022 en lien avec un fléchissement des transferts publics.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (terres, ressources du sous-sol, brevets, licences d'exploitation, droits d'auteurs, marques commerciales, etc.). Il présente un excédent qui est resté soutenu en passant de 100,5 milliards de FCFA en 2020 à 116,5 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution reflète une progression des transferts en

capital reçus par les administrations publiques et les organisations non gouvernementales opérant au Bénin. Les perspectives 2022 situent le solde du compte capital à 119,3 milliards de FCFA, en amélioration par rapport à son niveau de 2021.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2021 de 906,4 milliards de FCFA contre 361,8 milliards de FCFA en 2020. Cette hausse du passif du compte financier est induite principalement par l'augmentation des investissements de portefeuille, suite à l'émission en 2021 de deux (2) euro-obligations. On note également un rebond au niveau des investissements directs étrangers, en lien avec la reprise économique mondiale de 2021 après la crise sanitaire de 2019. En perspective, il est attendu un repli du passif net du compte financier pour se situer à 504,6 milliards de FCFA en 2022.

Le solde global est ressorti excédentaire en 2021 tout comme en 2020. L'excédent s'est établi à 590,5 milliards de FCFA en 2021 représentant 6,0 % du PIB contre 306,9 milliards de FCFA en 2020 (3,4% du PIB). En perspective, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir à 92,2 milliards de FCFA en 2022.

TABLEAU 10 : BALANCE DES PAIEMENTS DU BÉNIN (EN MILLIARDS DE FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
							Est	Proj
Balance du compte courant	-401,6	-209,9	-308,3	-360,3	-337,3	-157,3	-432,4	-531,7
Balance du compte courant hors dons	-419,8	-255,7	-349,7	-419,2	-386,8	-265,1	-470,6	-547,4
Balance commerciale sur les biens et services	-447,4	-311,7	-408,5	-456,0	-422,9	-250,2	-466,5	-526,6
Balance des Biens	-309,6	-65,6	-199,5	-308,6	-260,4	-89,7	-252,8	-308,1
Exportations de Biens FOB	1414,4	1680,3	1730,7	1857,6	1790,9	1720,5	2043,2	2245,5
Importations de biens FOB	-1724,0	-1745,9	-1930,2	-2166,2	-2051,4	-1810,2	-2296,0	-2553,6
Balance des Services	-137,8	-246,1	-209,0	-147,4	-162,4	-160,5	-213,7	-218,5
Transports	-123,63	-239,86	-230,36	-188,77	-175,231	-	-	-
dont fret	-101,92	-217,38	-163,58	-163,42	-146,506	-	-	-
Voyages	46,46	35,28	58,2	72,96	85,3514	-	-	-
Autres services	-60,66	-41,55	-36,82	-31,64	-72,5506	-	-	-
Balance des revenus primaires	-38,8	-22,4	-18,5	-30,6	-41,5	-69,7	-70,2	-92,7
Rémunération des salariées	1,87	-0,05	0,637	-0,88	-1,1512	-	-	-
Revenus des Investissements	-35,71	-17,53	-19,09	-33,42	-40,3305	-	-	-
dont intérêt sur la dette publique	-16	-25,60	-60,9	-23,663	-38,842	-76,3	-73,0	-94,2
Autres revenus primaires	-4,98	-4,82	0	3,70	0	-	-	-
Balance des revenus secondaire (transfert)	84,7	124,2	118,6	126,3	127,1	162,6	104,3	87,6

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
							Est	Proj
Autres secteurs	18,2	45,8	41,4	58,8	49,4	107,6	38,7	18,3
Publics	66,5	78,4	77,2	67,5	77,6	55,0	65,6	69,3
COMPTE CAPITAL ET OPERATION FINANCIERES	-331,1	120,1	41,8	-335,6	-146,3	-261,3	-789,9	-385,3
Compte en capital	74,1	81,57	113,88	109,14	116,30	100,5	116,5	119,3
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transfert en capital	74,3	81,66	113,95	109,14	116,30	100,54	116,5	119,3
Administration publique	28,8	35,05	73,3	70,14	74,85	64,02	74,4	72,6
Autres secteurs	45,5	46,61	40,67	39,00	41,45	36,53	42,1	46,7
Compte financier	-405,2	38,5	-72,1	-444,7	-262,6	-361,8	-906,4	-504,6
Investissements directs	-69,2	-67,8	-98,1	-102,4	-112,0	-87,6	-119,1	-261,7
Investissements de portefeuille	-117,5	-50,8	-54,5	54,0	-125,0	-76,4	-722,0	-91,5
Autres investissements	-218,8	157,1	80,5	-396,3	-25,6	-197,7	-65,3	-151,4
Erreurs et omissions statistiques	2,3	2,4	4,0	3,3	3,9	2,0	0,0	0,0
Solde global	80,0	-164,5	-118,3	196,9	45,6	306,9	590,5	92,2

Source : BCEAO

4. CRITÈRES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA

A l'instar des autres pays du monde, la survenance de la crise de la COVID 19 a révélé les insuffisances du système sanitaire national et la fragilité du système social.

Face à cette situation et en l'absence d'une initiative communautaire de gestion de la crise, l'État du Bénin a pris des initiatives pour faire face aux impératifs du moment. Les dépenses qui en ont résulté ont conduit à un creusement du déficit budgétaire en 2021 comme en 2020. Ce **déficit budgétaire** s'est ainsi affiché à 5,7% du PIB en 2021 contre 4,7% du PIB en 2020.

En 2021, **l'inflation** est restée contenue à 1,7%, grâce notamment à la bonne campagne vivrière et aux mesures prises par le Gouvernement pour favoriser la disponibilité des produits agricoles sur le marché intérieur.

Les différentes mesures prises pour faire face à la pandémie et les dépenses qu'elles ont occasionnées ont impacté à la hausse **l'encours de la dette** qui est ressorti à 49,8% du PIB en 2021 contre 46,1% du PIB en 2020. Toutefois ce niveau reste largement en dessous de la norme de 70% retenue dans l'Union. En ce qui concerne la masse salariale, il est observé une amélioration du critère y relatif en 2021. En effet, la **masse salariale** sur les recettes fiscales s'est établie 35,8% contre 41,7% en 2020, grâce d'une part, à la bonne performance des régies financières et d'autre part, aux mesures de maîtrise de la masse salariale.

Le **ratio recettes fiscales/PIB nominal ou pression fiscale** affiche un taux de 11,0% en 2021 contre 10,5% à fin décembre 2020, montrant une amélioration de la capacité de mobilisation des recettes par les régies financières.

En somme, sur les cinq critères, le Bénin a respecté deux des trois critères de premier rang. Aucun des critères de second rang n'a été respecté. Toutefois on note un effort important sur ces derniers indicateurs.

TABLEAU 11 : INDICATEURS DE CONVERGENCE DE L'UEMOA POUR LE BÉNIN

BÉNIN	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Premier rang								
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥ -3 %	-5,9	-4,4	-4,3	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3 %	0,2	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	≤ 70 %	30,9	35,9	39,7	41,1	41,2	46,1	49,8
Second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales	≤ 35 %	48,2	55,2	47,3	44,0	41,4	43,9	37,7
Taux de pression fiscale	≥ 20	10,6	9,2	9,7	10,2	10,6	10,5	11,0

Source : DGE

5. QUALITÉ DE SIGNATURE

5.1. Climat des affaires

Au cours des cinq (05) dernières années, le rang du Bénin en matière de « facilité à faire des affaires » s'est dans l'ensemble amélioré même s'il a connu une dégradation en 2019 par rapport à 2018. En

effet, le rang du Bénin est passé de 158ème en 2016 à 149ème en 2020. Le score du Bénin est passé de 51,42 dans le rapport de 2019 à 52,4 points sur 100 dans le rapport 2020, plaçant le Bénin au-dessus de la moyenne africaine qui est de 51,8. La performance enregistrée en 2020 par rapport à 2019 dénote l'effectivité des réformes engagées par les autorités béninoises pour améliorer le climat des affaires.

TABLEAU 12 : CLASSEMENT DU BÉNIN DOING BUSINESS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de pays classés	189	189	190	190	190	190
Rang global du Bénin	151	158	155	151	153	149
Création d'entreprise	117	115	57	56	61	65
Obtention permis de construire	64	82	74	46	51	82
Raccordement à l'électricité	173	179	174	174	176	178
Transfert de propriété	165	172	173	127	130	126
Obtention de crédits	116	133	139	142	144	152
Protection des investisseurs minoritaires	135	150	145	146	149	120
Paiements des taxes et impôts	178	179	173	174	176	171
Commerce transfrontalier	121	116	133	136	107	110
Exécution des contrats	167	168	169	170	171	162
Règlement de l'insolvabilité	115	112	115	105	110	108

Source : Banque mondiale

De 2016 à 2020, le Bénin a mis en œuvre plus de 12 réformes pour rendre le climat des affaires plus attrayant. En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété, d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité.

Le Bénin a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en lançant un nouveau bureau de crédit. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une

loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Bénin a modifié sa réglementation relative aux contrats à durée déterminée. Il a augmenté la transparence du traitement des permis de construire en publiant la réglementation relative à la construction en ligne, gratuitement, sans frais. Pour ce qui est de l'enregistrement des biens, le Bénin a réduit les coûts en supprimant l'enregistrement des taxes sur plusieurs années. Il a également amélioré la transparence de

l'administration foncière en publiant les exigences documentaires et le barème des frais requis pour les transactions immobilières. Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation régissant l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De plus, le Bénin a facilité la création d'entreprises en éliminant la nécessité de légaliser les statuts de la société pour activer un compte bancaire après la constitution en société. Il a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises. Aussi, le Bénin a rendu la création d'entreprises moins coûteuse en réduisant les frais de dépôt des documents de la société auprès du guichet unique. Le Bénin a également rendu le commerce transfrontalier plus facile en développant son système de guichet unique électronique, ce qui a réduit le temps nécessaire pour passer la frontière ». Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats et bénéficier des impacts bénéfiques de ces évolutions réglementaires.

5.2. Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2021 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit :

- Le Bénin reçoit le prix de la meilleure opération financière de l'année 2022 « **Deal of the year** » de la revue « **The banker** », publication du groupe Financial Times ;
- En 2021, le Bénin réalise sa deuxième sortie sur le marché international, en marquant cette fois-ci l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans ;
- En 2021, le Bénin réalise la première émission ODD de son histoire et de celle de l'Afrique en s'inscrivant ainsi dans le groupe très restreint des pays ayant réussi cette opération au niveau mondial ;
- L'Agence internationale de notation Moody's relève la note financière du Bénin de « **B2 positive** » à « **B1 stable** » en mars 2021 ;
- L'Agence internationale de notation Fitch Ratings relève la note financière du Bénin de « **B positive** » à « **B+ stable** » en octobre 2021 ;

- En termes de distinction et de reconnaissance, le Bénin a été reconnu par la Banque Mondiale, pour une deuxième année consécutive, premier au classement des 76 pays IDA en matière de transparence de la gestion de la dette publique. Pour l'évaluation de 2021, le Bénin totalise la note maximale sur 8 des 9 indicateurs, soit une amélioration en comparaison avec la notation de 2020 (le Bénin avait totalisé la note maximale sur 7 des 9 indicateurs) ;
- Le Bénin est classé par la BAD en 2020 parmi les 6 pays africains figurant dans le top 10 des économies les plus dynamiques au monde, sur la base des résultats de l'année 2019 ;
- En 2020, l'Agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la note « **B+ avec la perspective stable** » attribuée à la République du Bénin. Cette décision, confirme la solidité des fondamentaux économiques du pays et souligne la bonne gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités, alors que plusieurs pays d'Afrique ont vu leur notation dégradée depuis le début de la pandémie. Cette notation est maintenue en 2021 et 2022 ;
- Le Bénin réalise la meilleure croissance économique de l'UEMOA et l'une des meilleures croissances en Afrique en 2020 ;
- Le Bénin est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1er juillet 2020 ;
- Le Bénin est classé dans le top 5 des économies les plus dynamiques d'Afrique à moyen terme en 2019 par le FMI ;
- Le Bénin a été classé 1er en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International ;
- En reconnaissance de la bonne gestion macroéconomique et de la bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UEMOA en 2018 et le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin a été distingué par Financial Africk pour la troisième année successive (2018-2019 et 2020) comme étant le meilleur Ministre de l'Economie et des Finances du continent africain notamment en raison de son rôle dans les réformes du FCFA et ses décisions de réforme qui ont permis au Bénin de maintenir sa stabilité économique malgré la pandémie de

la covid-19, et de passer de pays à revenu faible à pays à revenu intermédiaire ;

- Le Bénin a systématiquement reçu la mention « **très satisfaisante** » à la suite des revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2017-2019, niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;
- Le Bénin a enregistré une amélioration de son score CPIA, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019 ; une première depuis plus d'une décennie. Cette progression est tirée notamment par la bonne tenue de la gestion de la dette. En effet, le score de la sous-dimension « Politique et gestion de la dette » de l'indice CPIA est passé de 4,0 en 2018 à 4,5 en 2019. Le Bénin est ainsi classé dans le peloton de tête des pays africains ; à égalité de point avec le Ghana, juste après le Sénégal, le Kenya et l'Ouganda à égalité de points (3,7), le Cap Vert (3,8) et le Rwanda (4,0) ;
- Le Bénin a été reconnu en 2019 comme le seul pays de la CEDEAO qui promeut les principes et règles de libre échange et de circulation des biens et des personnes ;
- Le Bénin a été sélectionné par les Nations Unies pour la réalisation d'une étude sur le financement des Objectifs de Développement Durable avec quatre (04) autres pays du Monde

(En Afrique, seulement deux (02) pays ont été choisis, le Rwanda étant le deuxième pays) ;

- Le Bénin a adhéré au Compact With Africa du G20, en reconnaissance des efforts engagés au plan de la gouvernance. Seulement 12 pays africains avaient adhéré à cette date ;
- En 2018, le Bénin a réalisé une opération de reprofilage partielle de sa dette intérieure. Elle a consisté au remboursement anticipé d'une partie de la dette contractée auprès de certaines banques locales et régionales à conditions onéreuses (taux d'intérêt élevés avec des maturités résiduelles courtes) à travers un financement obtenu auprès d'une banque commerciale internationale à des conditions plus attractives. L'opération a bénéficié de la garantie partielle de la dette Banque Mondiale et d'une agence d'assurance internationale. Elle a permis au Bénin de réduire l'exposition de son portefeuille au risque de refinancement (en lissant le profil de remboursement de la dette) et de réaliser des gains estimés à 52,4 millions d'Euro ;
- Le Bénin est noté A-, perspective stable par les agences régionales Bloomfield et WARA. Il s'agit là encore d'une des meilleures notes de la région UEMOA.

6. SITUATION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2021, **l'encours de la dette publique** est ressorti à 4 885,8 milliards FCFA contre 4 156,7 milliards FCFA en 2020. Le ratio d'endettement public demeure toujours en dessous du seuil communautaire de 70% fixé pour la zone UEMOA dans le cadre du pacte de convergence. Le niveau de ce ratio (49,8% à fin décembre 2021) fait montre d'une bonne maîtrise de l'évolution du taux d'endettement par le Bénin en dépit du contexte lié à la COVID-19.

L'évolution de l'encours de la dette publique est essentiellement portée par les tirages intervenus au cours de l'année 2021 (notamment les émissions d'eurobonds de janvier 2021 et de juillet 2021), dont la réussite tient d'une part de la qualité de la signature du Bénin.

En effet, en janvier 2021, le Bénin a émis avec succès un eurobond d'un milliard d'euro soit 655,957 milliards FCFA de deux tranches de maturités respectives de 11 ans (taux d'intérêt 4,875%) et

31 ans (taux d'intérêt 6,875%). Cette émission du Bénin a été souscrite à environ 300% par les investisseurs de premier plan à l'échelle mondiale, ce qui témoigne de leur intérêt, de la qualité de la signature du Bénin et de la crédibilité financière du pays sur les marchés internationaux. Avec la tranche de maturité de 31 ans, le Bénin rejoint le cercle restreint des émetteurs africains disposant d'un eurobond de très longue maturité (supérieure à 30 ans). L'émission a été jumelée à une opération de gestion de passif qui a permis le remboursement anticipé de 65% de l'eurobond inaugural du Bénin de 2019 (soit 212,29 milliards FCFA). Cette opération innovante de gestion active du portefeuille de la dette a permis au Bénin de lisser le profil d'amortissement de la dette publique et de réduire considérablement le remboursement du principal de la dette sur la période 2024-2026. Ainsi le Bénin est parvenu à libérer plus de marge au niveau des ratios d'endettement.

En juillet 2021, le Bénin s'est de nouveau illustré sur le marché international avec une émission de 500 millions d'euros (328 milliards FCFA). La particularité

de cette émission est qu'elle est destinée exclusivement au financement de divers projets à caractère social et environnemental contribuant aux engagements du Bénin pour l'atteinte des ODD. Le Bénin réaffirme par cette émission d'eurobond ODD, le caractère hautement innovant de sa stratégie de gestion de la dette et renouvelle son engagement en faveur des ODD. La réussite de l'émission justifie l'adhésion des investisseurs

internationaux aux réalisations et au programme hautement social du Gouvernement du Bénin. Le coupon de 4,95% obtenu pour cet eurobond ODD traduit la confiance des investisseurs en la qualité de signature du Bénin. La prime négative de nouvelle émission de 0,20 point de pourcentage remportée témoigne l'appétit significatif des investisseurs pour ledit instrument innovant.

TABEAU 13 : ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE DU BÉNIN (EN MILLIARDS FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes totale (% du PIB)	30,9	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8
Dettes totale	2 080,53	2 513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59	4 156,84	4 885,81
Dettes extérieure totale	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,66	3 345,17
Dettes intérieure totale	1 036,95	1 373,44	1 742,84	1 719,70	1 455,91	1 817,18	1 540,64
PIB nominal	6 732,81	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81	9 809,69

Source : CAA-Bénin

En termes de prévisions, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB reste en dessous des 70 % et s'inscrive dans une tendance

baissière à partir de 2022 qui se stabiliserait autour de 38,12% en 2026.

TABEAU 14 : ÉVOLUTION DE LA DETTE EN POURCENTAGE DU PIB DE 2022 À 2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio Encours extérieur/PIB					
Encours extérieur/PIB	32,26	29,04	25,77	22,79	19,64
Ratio Encours intérieur/PIB					
Encours intérieur/PIB	17,36	18,06	18,59	18,36	18,48
Ratio Encours total/PIB					
Encours total/PIB	49,62	47,10	44,36	41,15	38,12

Source : PAG II

7. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT ET VIABILITÉ DE LA DETTE

7.1. Description de la stratégie

Les options stratégiques du Bénin en matière d'endettement seront cohérentes avec la stratégie d'endettement sur le moyen terme (SDMT) 2020-2024. Conformément à cette stratégie, le Bénin poursuivra ses efforts de mobilisation de ressources concessionnelles auprès des bailleurs de fonds multilatéraux traditionnels. Le Bénin entend également poursuivre sa stratégie de diversification de ses sources de financement à travers le recours aux banques commerciales internationales. Le Bénin restera également attentif aux évolutions sur les marchés financiers internationaux et se

tiendra prêt pour se positionner pour les offres de financements les plus attractives et en phase avec sa stratégie d'endettement.

En ce qui concerne le service de la dette, le Bénin veillera au respect à bonne date de ses échéances vis-à-vis de ses bailleurs et partenaires.

La dynamique de transparence des données de la dette sera poursuivie à travers la publication des informations portant sur l'évolution de la dette publique par les sites internet du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de dette et maintiendra une approche proactive dans

la gestion de la dette. Les opérations de gestion de passifs ou de reprofilage pour lesquels le Bénin est désormais expérimenté, pourraient être renouvelés afin de poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de la dette publique.

Une attention particulière sera donnée aux divers risques associés au portefeuille de la dette afin de déterminer très tôt les vulnérabilités et des mesures de mitigations seront prises.

De façon spécifique :

- Le risque de taux d'intérêt sera maintenu dans des proportions acceptables à travers un recours aux instruments de dette à taux fixe et présentant des caractéristiques en adéquation avec les projets financés et à la capacité de remboursement du pays. Sur toute la période 2023-2025, la part de la dette publique à taux d'intérêt fixe devrait se situer au-delà de 95% ; ce qui implique une très faible exposition aux variations de taux d'intérêt induites par les prêts à taux flottant.
- Le risque de taux de change sera contenu à travers le recours aux emprunts en devises stables.
- Le risque de refinancement sera maîtrisé à travers un rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique. Les opérations de reprofilage de la dette intérieure de 2018 et 2021 et de gestion de passif couplée à l'émission d'Eurobond de janvier 2021, pourraient être envisagées à l'avenir afin de rallonger la maturité du portefeuille de la dette publique et poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de dette (en termes d'adéquation des caractéristiques des prêts avec les projets financés). En termes de cible, la stratégie d'endettement à moyen terme actuellement en vigueur sur la période 2020-2024 prévoit que la dette arrivant à maturité dans un an soit contenue dans la fourchette 10%-13%.
- Le risque de liquidité sera rigoureusement suivi. Le Bénin met un point d'honneur au remboursement à bonne date de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Par ailleurs, un suivi rapproché des ratios de liquidités sera maintenu en vue de veiller à la soutenabilité des finances publiques.
- En ce qui concerne le risque de crédit lié à la perception du marché, le Bénin entend poursuivre sa stratégie d'évaluation régulière de sa notation financière par les diverses agences

de notation. Les réformes de transformation structurelle de l'économie et de bonne gestion des finances publiques permettront au Bénin de maintenir/améliorer ses notes.

- Le risque lié aux passifs contingents sera maintenu dans des proportions acceptables à travers une limitation au recours à la garantie de l'Etat. Le Bénin entend poursuivre le monitoring permanent des passifs contingents afin de prévenir tout risque lié qui pourrait survenir. Aucune émission de garantie souveraine de l'Etat n'est prévue au titre de l'année 2022. En effet, l'Etat mise sur une bonne gestion administrative et financière des entreprises publiques et les encourage à se porter vers des solutions alternatives et innovantes de financement. Pour ce qui est de la dette bancaire non garantie des entreprises publiques, elle fait l'objet d'un suivi rigoureux au travers d'un mécanisme de collecte, de monitoring et de reporting par une équipe constituée de la CAA et de la DGPEP.

En ce qui concerne le risque lié à la viabilité globale de la dette, le Bénin entend produire périodiquement et conjointement avec le FMI, des Analyses de Viabilité de la Dette qui permettront d'assurer un bon monitoring de l'évolution des indicateurs d'endettement.

7.2. Viabilité de la dette publique du Bénin

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public. Un taux d'actualisation de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Bénin, la dette publique comprend la dette de l'administration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

Les indicateurs d'endettement public global (externe plus intérieur) demeurent en deçà de leur seuil, aussi bien dans le scénario de référence que dans les analyses de sensibilité. Le risque global de surendettement reste modéré. Le risque modéré de la dette extérieure sur le PIB motive le risque

modéré de la dette totale. Les autres facteurs de vulnérabilité comprennent : l'incertitude plus élevée qui entoure les projections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; l'augmentation rapide de la dette intérieure au cours des dernières années ; le ratio relativement élevé du service de la dette par rapport aux recettes, les possibilités de passifs éventuels liés aux entreprises publiques ; les pertes de revenus induites par l'effet du COVID-19 sur l'activité économique.

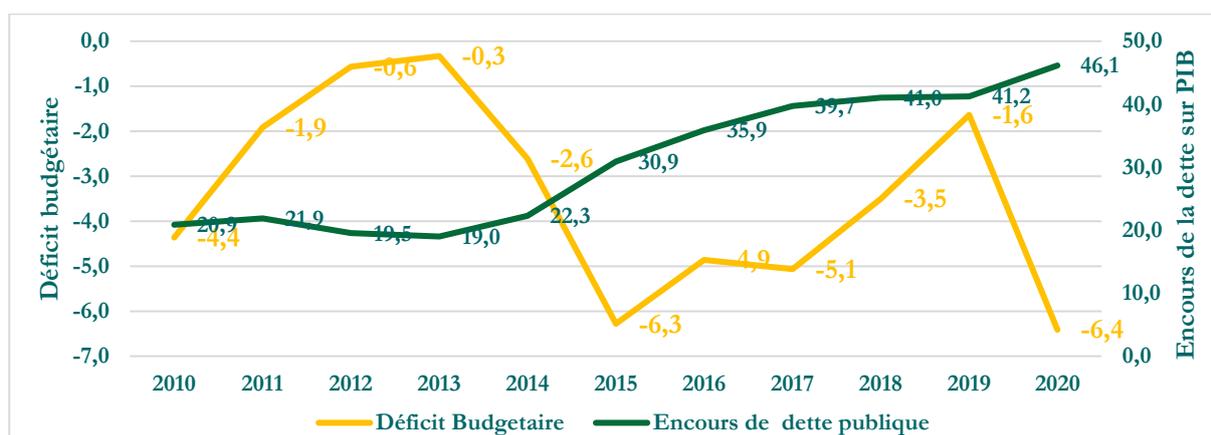
7.3. Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire, hors dons, s'était accru en 2015 en ressortant à 6,3 % du PIB contre 2,1% du PIB en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire qui était ressorti à 1,7% en 2019. En 2020, en lien avec la pandémie de la Covid-19 qui a induit un ralentissement du rythme

de mobilisation des recettes fiscales couplée avec un accroissement des dépenses publiques en lien avec le financement de la riposte sanitaire, le déficit budgétaire hors dons s'est dégradé en ressortant à 6,4%.

Depuis 2016, l'encours de la dette sur le PIB a connu une hausse modérée, en passant de 35,9 % en 2016 à 41,2 % en 2019, induite par les options de mobilisation de ressources et de la progression satisfaisante des projets financés. En 2020, en lien avec le financement des projets inscrits au PAG d'une part et de la riposte contre la pandémie de la covid-19 d'autre part, le taux d'endettement a enregistré un accroissement de 4,9 points de pourcentage par rapport à 2019 en s'établissant à 46,1 %. En dépit de cette progression, l'encours de la dette est demeuré largement en deçà du seuil communautaire de 70 %.

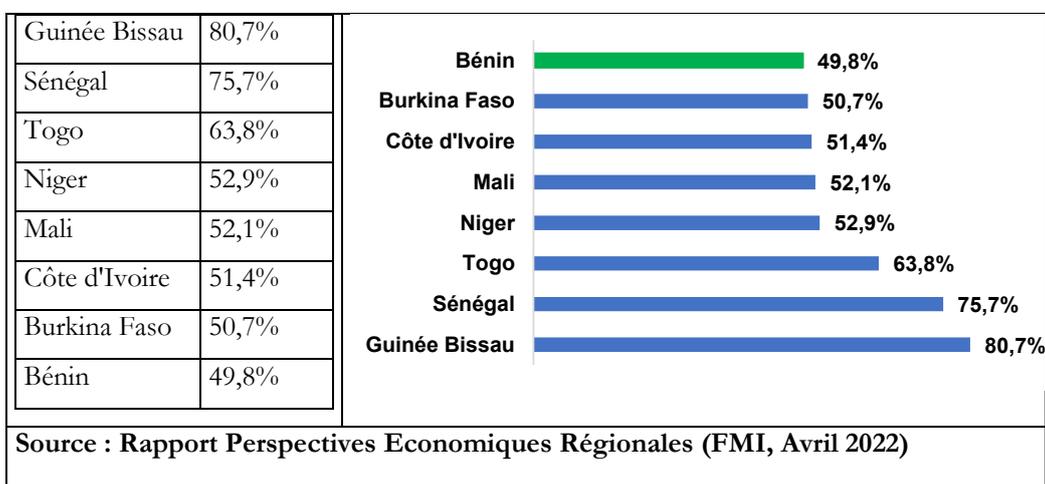
Figure 3 : Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB



Source : DGE

En 2020, le Bénin est le troisième pays de l'UEMOA le moins endetté après la Côte d'Ivoire et le Niger.

Figure 4 : Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2021 (en % du PIB)



Source : Rapport Perspectives Economiques Régionales (FMI, Avril 2022)

8. FACTEURS DE RISQUES

8.1. Risques sécuritaires

Au plan sécuritaire, les problèmes d'attaques terroristes dans les pays du Sahel (Mali, Burkina et Niger notamment) et au Nigeria font peser un risque sur leurs pays frontaliers, dont le Bénin. Si pendant longtemps le Bénin a semblé être épargné de ces attaques, le risque sécuritaire s'est exacerbé depuis quelques années, au point de remonter dans l'ordre des priorités du Gouvernement.

Une aggravation du risque sécuritaire est de nature à affecter les flux touristiques et les investissements privés. Selon les simulations, une baisse de 10% des flux touristiques induirait un manque à gagner de 0,23 point de pourcentage de croissance et une baisse des recettes fiscales de 1,53%. Du côté des investissements privés, une contraction de 10% provoquerait une baisse de la croissance de 4,5 points de pourcentage et une baisse des recettes fiscales de 2,5 points de pourcentage.

En réponse à cette situation, l'État a renforcé son dispositif sécuritaire aux frontières et s'est doté d'une approche civile d'atténuation du risque sécuritaire. Cette approche vise à renforcer la présence de l'État dans les localités à risque et à répondre aux besoins des populations en matière économique et en services publics dont la défaillance constitue un terrain favorable à la propagation du terrorisme. Trois axes clés structurent cette stratégie : i) l'identification des zones vulnérables ; ii) la satisfaction des besoins sociaux et le développement des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables ; iii) la promotion de la cohésion sociale entre les communautés.

8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018, des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions

sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien définie. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. A la suite de ces amendements, les mouvements de grèves se sont estompés au sein de l'administration publique.

8.3. Risques macroéconomiques

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigeria et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole. La proximité géographique entre le Bénin et le Nigeria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle.

Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigeria qu'à sa politique monétaire. Au plan des relations économiques et commerciales avec le Nigeria, l'analyse des données disponibles avant 2016 montre l'étroitesse des liens économiques entre les deux pays. Selon les résultats des simulations de la Direction générale de l'Économie, une hausse de 1% du taux de croissance du Nigeria se traduisait par une augmentation du taux de croissance du Bénin de 0,14%. Au plan monétaire, une dépréciation ponctuelle du naira de 15% provoquerait une contraction du PIB de 1,1% la première année et une baisse des recettes publiques de l'ordre de 2,0% la première année et 0,5% la deuxième année, toutes choses égales par ailleurs³.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris dès 2016, à travers son Programme d'action, une série de réformes et d'investissements avec pour objectif de multiplier les sources de la croissance du Bénin et renforcer sa résilience. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régies financières que la densification du tissu productif, en révélant notamment le potentiel du Bénin dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, le numérique, le tourisme et l'économie du savoir.

³ Source : Impact du naira sur l'économie béninoise (<https://www.dgae.finances.bj/wp-content/uploads/2021/05/Impact-du-Naira-sur-leconomie-beninoise.pdf>)

En conséquence, les résultats économiques du Bénin montrent le renforcement de sa résilience. Ainsi, en 2019, malgré la fermeture des frontières entre les deux pays depuis août 2019, le Bénin affiche son plus fort taux de croissance depuis 2016 et son deuxième plus fort taux de croissance depuis 20 ans, soit 6,9%, dans un contexte d'augmentation appréciable des recettes publiques. En 2020, le Bénin réalise la troisième meilleure croissance d'Afrique Sub-Saharienne, soit 3,8% pendant que le Nigeria enregistre une récession de 1,8% ; ceci, dans un contexte de fermeture des frontières du Nigeria et de crise de la COVID-19. Au plan des finances publiques, les recettes des Impôts et du Trésor enregistrent des hausses respectives de 5,2% et 2,2% par rapport aux prévisions pré-COVID-19, tandis que les recettes de la Douane s'inscrivent en hausse de 5,3% par rapport aux prévisions révisées 2020.

La stratégie de renforcement de la résilience du Bénin aux chocs en provenance du Nigeria, et plus généralement les chocs exogènes, sera poursuivie à travers le PAG 2021-2026 par l'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise. A cet effet, l'État mettra spécifiquement l'accent sur : i) le renforcement de la diversification de l'économie ; ii) l'amélioration de l'attractivité de l'économie ; iii) la promotion du capital humain et iv) la promotion de l'intégration régionale, à travers notamment le développement des chaînes de valeurs régionales.

8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Mobilisation des ressources fiscales

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés à la prépondérance du commerce informel (environ 57 % du PIB). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées au travers notamment de la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.). En Outre, le Bénin dispose depuis mars 2020 d'un nouveau code des investissements beaucoup plus attractif et d'une loi portant

promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

De plus, le Bénin a bénéficié de plusieurs missions d'assistance du Fonds Monétaire International pour l'élaboration d'un plan d'amélioration du Civisme Fiscal. La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'amélioration du civisme fiscal a induit un accroissement des recettes, principalement intérieures. Une nouvelle stratégie de mobilisation des recettes fiscales à moyen terme visant à accroître le taux de pression fiscale est en cours d'élaboration.

Toutefois, en lien avec le développement des nouvelles technologies, certaines activités lucratives en ligne se développent et beaucoup de transactions se font via les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, etc. Ces activités échappent à l'imposition. Le risque de perte de recettes lié à l'expansion de ces affaires dans l'économie est permanent.

La persistance de la pandémie de la covid-19 constitue un risque pour la mobilisation des recettes fiscales intérieures du fait de son impact sur l'activité économique et des mesures restrictives prises dans les pays partenaires qui commercent avec le Bénin.

Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifestés à travers des projets spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds.

Aussi, le Bénin a-t-il montré des résultats très encourageants dans la mise en œuvre du programme conclu avec le FMI. En effet, à la faveur de la 6ème revue effectuée en avril 2020, le FMI a confirmé que les résultats du Programme sont et continuent d'être très satisfaisants. Tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels ont été respectés. Il a été relevé qu'après une forte croissance estimée à près de 7 % en 2019, la pandémie ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigeria devraient affaiblir considérablement les perspectives économiques à court terme du Bénin. Par ailleurs,

il est noté une gestion macro-économique qui est très bonne avec une politique budgétaire très prudente, le risque de surendettement modéré selon le FMI, une amélioration notable de la gouvernance économique. Tous ces éléments traduisent un risque limité pour la mobilisation des ressources extérieures. A fin décembre 2020, les autorités béninoises ont estimé la croissance à 3,8 % en hausse par rapport aux prévisions de 2,0 % projetées par le FMI et le déficit donc compris à 4,7 % du PIB.

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 111.950,8 millions en 2019 contre 102.370,5 millions en 2018, en hausse de 9.580,3 millions, en liaison avec les perspectives favorables de l'économie béninoise. La France (78,0 %), la Chine (10,8 %), le Nigéria (5,9 %) et la Côte d'Ivoire (5,0 %) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2019. Toutefois, avec la persistance des effets de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique, les risques liés au financement sont réels, compte tenu de l'ampleur de la pandémie sur les pays développés et même sur les pays africains pourvoyeurs d'IDE nets au Bénin.

8.5. Risques sanitaires

Après une année 2020 marquée par la propagation rapide de la pandémie de la COVID-19 et ses effets néfastes sur l'économie, l'activité économique mondiale bénéficie de la découverte des premiers vaccins (fin 2020) et la vaccination massive des populations dès 2021. Quoique forte, la reprise économique mondiale qui s'en suit reste fragile, dans un contexte de menace de nouveaux variants de la COVID-19 et des taux de vaccination très divergents entre les pays. En effet, une recrudescence de la pandémie au cas où une nouvelle souche virale plus virulente émergerait, compromettrait les perspectives économiques, aussi bien au plan mondial que national. Au Bénin, les effets de la pandémie de la COVID-19 en 2020 ont été principalement à la base de l'écart important entre la prévision initiale de croissance à 7,6% et la réalisation de 3,8%. Au plan des finances

publiques, les recettes mobilisées se sont établies à 1 142,1 milliards FCFA contre une prévision de 1 220,1 milliards FCFA pour la même année, soit un écart défavorable de 77,9 milliards FCFA.

Pour atténuer ce risque, la stratégie de l'État s'articule autour de deux points : i) augmenter la couverture vaccinale du pays et ii) renforcer le plateau technique national.

L'augmentation de la couverture vaccinale est essentielle pour faire face efficacement à l'apparition de nouveaux variants. Il faut dire que jusqu'en novembre 2021, le taux de vaccination était seulement de 3% au Bénin. Le Gouvernement a alors mis en place une stratégie plus offensive, en rapprochant les vaccins des populations. La stratégie de déploiement de la vaccination combine à la fois les postes fixes et les postes avancés. Les postes fixes ont été installés sur des sites fixes : formations sanitaires, écoles, places publiques et autres dans tous les arrondissements. Les postes avancés se déplacent vers des lieux organisés : services publics, lieux de cultes, marchés, places publiques et villages éloignés ou d'accès difficile. Les crieurs publics et les médias de proximité sont également mis à contribution pour informer les populations sur la position des sites dans chaque village. Au 31 décembre 2021, la couverture vaccinale globale est passée à 19,49%. En intensifiant cette stratégie, l'ambition du Gouvernement est d'atteindre un taux de couverture vaccinal de 60% à fin décembre 2022. S'agissant du renforcement du plateau technique, il s'agit d'une mesure plus globale afin de préparer notre pays à d'autres chocs sanitaires. C'est la raison pour laquelle l'État a renforcé ses investissements dans la construction de nouveaux laboratoires, des centres de santé et dans l'acquisition d'équipements sanitaires de pointe.

8.6. Risques climatiques

Les risques climatiques majeurs actuels qui impactent les modes et moyens d'existence au niveau des secteurs particulièrement vulnérables (agriculture, ressources en eau, littoral, etc.) comprennent les inondations, la sécheresse, les pluies tardives et violentes, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer. Les impacts observés au cours des trois dernières décennies sont, entre autres, la baisse des rendements agricoles, les perturbations des calendriers agricoles, la baisse des niveaux d'eau dans les barrages d'approvisionnement

en eau potable imputable à l'augmentation de l'évaporation de l'ordre de 3 à 4% à l'échelle annuel, la prolongation de la période d'étiage (1 à 3 mois), la submersion des berges, etc.

Cependant, le sous-secteur agricole est indiscutablement, l'un des plus touchés par la variabilité du climat à travers, entre autres : i) la baisse des rendements jusqu'à 25,0% pour le maïs et 10,0% pour le coton ; ii) l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures ; iii) les perturbations du calendrier agricole ; etc. Selon les simulations, une baisse de la production agricole de 10,0% provoquerait un repli de la croissance économique de l'ordre de 2,0 points de croissance, toutes choses égales par ailleurs. Au plan des finances publiques, les résultats du Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE) montrent que les recettes budgétaires baisseraient d'environ 0,6%.

Pour faire face à ce risque, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent : i) la mise en place du Système d'Alerte Précoce (SAP) ; ii) la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant à renforcer la résilience de

l'économie. Au plan budgétaire, il a été créé le Fonds de Réponse aux Catastrophes (FONCAT) qui permet à l'État de se doter de moyens pour réaliser des dépenses urgentes de réponses aux catastrophes, dont les catastrophes climatiques. Par ailleurs, à l'instar des autres pays ayant ratifié la convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, le Bénin s'est doté d'une contribution nationale déterminée qui prévoit un ensemble de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques

8.7. Risques électoraux

L'année 2023 marquera l'organisation des élections législatives qui consacreront l'installation de la 9ème législature de l'ère démocratique au Bénin. Ces périodes électorales sont généralement marquées par un risque politique, qui pourrait affecter notamment l'investissement privé. Comme rappelé plus tôt, une contraction de 10% des investissements privés provoquerait un repli de la croissance de 4,5 points de pourcentage et une baisse des recettes fiscales de 2,5 points de pourcentage. Toutefois, les efforts en cours par le gouvernement pour organiser des élections inclusives et la maturité de la démocratie du Bénin sont des facteurs d'atténuation de ce risque.



IV - PRESENTATION DE L'EMETTEUR

1 - PRÉSENTATION DE LA DGTCP

Le Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin est organisé en Directions Techniques et Centraux dont la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Economie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement est révisé par le Décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des finances et l'Arrêté n° 1551-c/MEF/CAB/SGM/DGTCP/DCP/SP/240SGG20 du 22 juin 2020. La DGTCP a deux missions que sont la mission « Trésor » et la mission « comptabilité publique ». A ce titre, elle exerce trois fonctions principales : la fonction Trésor, la fonction Réglementation de la Comptabilité Publique et la fonction Comptable.

✓ Attributions de la DGTCP

- *Au titre de la fonction « Trésor », la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée de :*
 - o l'étude et du suivi des problèmes liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat en vue de procéder aux arbitrages nécessaires ;
 - o la réalisation de l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps ;
 - o la proposition et de la mise en œuvre de la politique financière de l'Etat ;
 - o l'émission et de la négociation des effets ou titres publics ;
 - o la gestion du portefeuille de titres de l'Etat ;
 - o l'exécution, en collaboration avec l'Institut d'émission, de la politique monétaire de l'Etat ;
 - o la gestion de la dette publique en liaison avec la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).
- *Au titre de la fonction « Réglementation de la Comptabilité Publique » la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée de :*
 - o l'initiation ou de l'étude de tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres

Collectivités publiques soumis aux règles de la comptabilité publique ;

- o l'animation des services du réseau comptable dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des Collectivités publiques.
- *Au titre de la fonction « Comptable » la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée de :*
 - o du recouvrement des recettes non fiscales ;
 - o de la centralisation de toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ;
 - o de la gestion du paiement des dépenses des organismes publics régis par les règles de la comptabilité publique ;
 - o du suivi de la gestion financière et comptable des ministères, Institutions de l'Etat, des postes diplomatiques et consulats généraux ;
 - o de la production des états financiers, des statistiques des flux financiers de l'administration publique, assortis d'analyses et de l'élaboration du Tableau des Opérations financières de l'Etat en collaboration avec les autres directions concernées du Ministère en charge des Finances ;
 - o de la production des comptes de gestion de l'Etat et des autres collectivités publiques ;
 - o de la centralisation des comptes de tous les comptables publics ;
 - o de la mise en état d'examen des comptes de gestion des comptables principaux et de leur transmission à la juridiction financière compétente ;
 - o de l'élaboration du Compte général de l'Administration des Finances ;
 - o de l'élaboration du projet de loi de règlement de l'Etat.

✓ Organisation et fonctionnement de la DGTCP

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 1551-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DCP/SP/240SGG20 du 22 juin 2020, la structure de la DGTCP comprend :

- *le Directeur Général et son adjoint*

Le Directeur Général assure les fonctions

d'orientation, d'impulsion et de coordination. Il est assisté dans ses missions par le Directeur Général adjoint.

- les structures et postes rattachés au Directeur général

Les structures et postes rattachés au Directeur comprennent :

- o la cellule des réformes et de la démarche qualité ;
- o l'Assistant ;
- o le Secrétariat particulier.

- l'Inspection Générale des Services

L'Inspection Générale des Services est dirigée par un Inspecteur Général des Services qui est assisté par des collaborateurs dénommés Auditeurs-Vérificateurs.

- les directions techniques

- o la Direction des Affaires Monétaires et Financières ;

- o la Direction de la Réglementation Comptable ;
- o la Direction de l'Informatique et des Archives ;
- o la Direction de la Formation Professionnelle du Trésor ;
- o la Direction des Moyens Généraux..

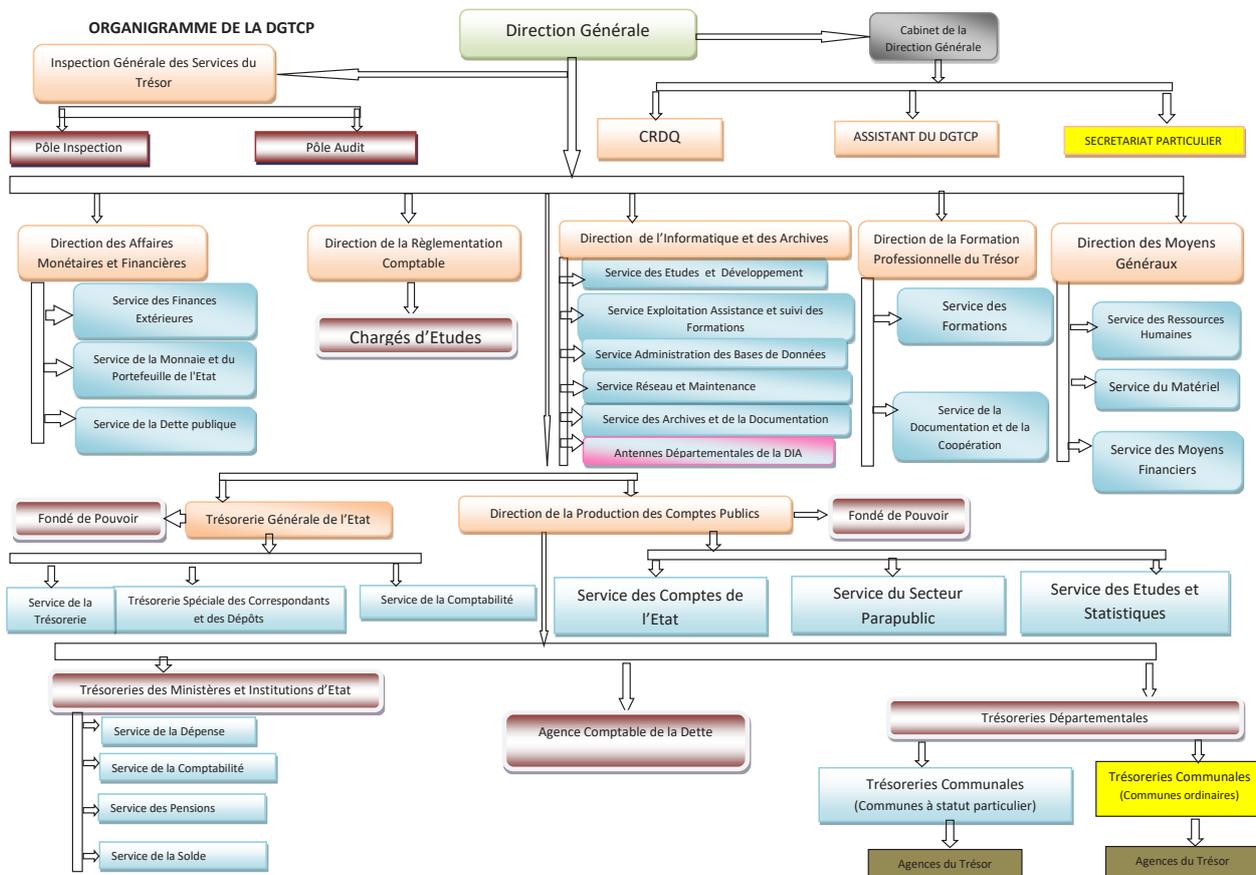
- le réseau comptable composé des services centraux et extérieurs

- o Les services centraux que sont la Direction de la Production des Comptes Publics et de la Trésorerie Générale de l'Etat ;

- o Les services extérieurs que sont la Trésorerie des Ministères et Institutions de l'Etat, de l'Agence Comptable de la Dette, de la Trésorerie Départementale et de la Trésorerie Communale.

L'organisation de la DGTCPC peut se schématiser par l'organigramme ci-après :

Organigramme de la DGTCPC



2 - INTERVENTIONS DE L'ÉMETTEUR SUR LES MARCHÉS FINANCIER ET MONÉTAIRE

Le Bénin pays membre de l'UEMOA, intervient régulièrement sur les différents marchés de l'Union. En effet, le Bénin à procéder à plusieurs levées de fonds sur le marché adjudicataire à travers des Bons Assimilables du Trésor et des Obligations

Assimilables du Trésor ainsi que sur le marché financier à travers des Appels Publics à l'Épargne (APE). C'est dans ce cadre qu'il envisage pour une huitième expérience le présent APE.

Les émissions Obligataires du Bénin sur le marché financier se résument comme suit :

Date d'Emission	Durée (ANS)	Montant Levé (FCFA)	Nominal	Taux Facial
Avril 2000	5	5 000 000 000	10 000	8,00%
Décembre 2006	5	54 183 970 000	10 000	6,00%
Octobre 2011	5	68 000 000 000	10 000	6,50%
Février 2017	10	171 546 780 000	10 000	6,50%
Avril 2018	7	62 596 280 000	10 000	6,50%
Juillet 2020	8	110 000 000 000	10 000	6,50%
Février 2022	15	60 252 180 000	10 000	5,50%
Février 2022	20	95 137 070 000	10 000	5,85%
TOTAL		626 716 280 000		

Source : SGI-BENIN



ANNEXE



ARRÊTÉ

Année 2022- N° 1468-c /MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SP/1345GG22

fixant les conditions d'émission d'obligations du Trésor par syndication en juillet 2022

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2021-16 du 23 décembre 2021 portant loi de finances pour la gestion 2022 ;
- vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- vu** le Règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** l'arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

Article premier

Conformément aux dispositions de la loi n°2021-16 du 23 décembre 2021 portant loi de finances pour la gestion 2022, le Ministre de l'Économie et des Finances autorise la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique à procéder à l'émission d'obligations du Trésor par syndication sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine pour un montant indicatif de cent quatre-vingt milliards (180 000 000 000) francs CFA, courant juillet 2022.

Article 2

La structuration et le placement de la syndication seront confiés à une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI), chef de file-arrangeur qui se fera accompagner de co-chefs de file et d'autres membres du syndicat de placement.

Article 3

Les principales caractéristiques de la syndication sont définies comme ci-après :

Émetteur	État du Bénin représenté par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
Prix de l'émission	Dix mille (10 000) francs CFA par obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.
Durée de l'emprunt	15 ans.
Montant indicatif	Cent quatre-vingt milliards (180 000 000 000) francs CFA.
Nombre de titres	Dix-huit millions (18 000 000).
Jouissance des titres	La date de jouissance des obligations est fixée à cinq (5) jours ouvrables suivant la date de clôture de la période de souscription.
Nature et forme des obligations	Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles sont obligatoirement inscrites en comptes, tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

Taux nominal annuel	Les obligations porteront intérêt à un taux annuel qui sera fixé par le Ministre de l'Économie et des Finances suivant les conditions du marché.
Cotation	Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) un (01) mois plus tard après leur date de jouissance. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.
Fiscalité	Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Bénin et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.
Paiement des intérêts et remboursement du capital	Les intérêts seront payés chaque année. Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement annuel du capital en séries égales en quinze (15) ans. L'émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement des obligations restant en circulation.
Garantie	Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Bénin.
Liquidité du titre	Les obligations issues de l'emprunt bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.
Personnes concernées	L'émission d'emprunt obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi qu'aux investisseurs régionaux et internationaux.
Chef de file arrangeur	Une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) habilitée du marché financier régional.
Co-chefs de file	Deux (02) SGI habilitées du marché financier régional.
Syndicat de placement	Toutes les SGI ainsi que les établissements bancaires de l'UMOA ayant signé le contrat de syndication de l'emprunt.

Article 4

Les modalités et les conditions d'intervention de la SGI, chef de file-arrangeur et des autres intervenants habilités ainsi que les obligations qui en découlent, seront précisées dans une convention entre le chef de file-arrangeur et le Ministre de l'Économie et des Finances.

Article 5

Le Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique et le Directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 JUIN 2022


Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

AMPLIATIONS : PR 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 20 – SGG 4 – JORB 1 – ARCHIVES & CHRONO 2

